

Votre espace est restreint et j'entre immédiatement en matière.

Franconneur n'attaque pas, au fond, ma manière de voir, qui est celle-ci : au point de vue administratif, les visiteurs de malades qui sont habituellement nommés n'ont pas la compétence voulue pour faire une inspection efficace. Mon confrère s'arrête à l'observation suivante que j'ai faite en passant, "J'aimerais bien qu'on me démontrât l'utilité du Comité de Visite."

Il prétend que ce comité par ses bons offices envers les membres malades peut leur rendre de grands services à eux et à leurs familles dans maintes circonstances difficiles. J'admets la chose immédiatement et je suis heureux de rendre l'hommage de mon admiration au cercle dont mon confrère fait partie pour le bon esprit qu'il anime sous ce rapport. Je souhaite et j'espère ardemment qu'il aura de très nombreux imitateurs. Je dois avouer en toute sincérité, que nous devenons trop utilitaires en toute chose, et si nos sociétés de secours mutuels faisaient revivre les vieilles traditions de charité et de bienveillance mutuelle dont s'honoraient nos pères en mutualité, elles auraient bien mérité de leurs membres et de la société canadienne en général.

Cela étant admis, revenons à la question que j'ai voulu traiter, savoir que le comité de visite ne peut rendre de service véritable au point de vue de l'inspection des malades, et au contrôle qui doit être exercé pour la bonne administration de la caisse. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'autre jour, j'ajouterai cependant que mon expérience et celle de mes confrères dans les sociétés auxquelles j'appartiens, appuient fortement ma prétention et que partout on est arrivé à la conclusion que le meilleur moyen pratique de prévenir les abus est l'inspection médicale, lorsqu'elle peut être faite dans des conditions avantageuses.

Je demande bien pardon à mon confrère, Le Normant, — ce nom me paraît bien choisi — si je le scandalise en préconisant ce genre d'inspection mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il est un peu...féroce... contre ce système. Il ne voit que faiblesse, complaisance coupable, ambition déréglée. Je ne sais trop dans quel milieu il a été condamné à vivre, mais en tout cas, il me permettra de lui dire qu'ils sont nombreux les médecins qui font ou qui feraient consciencieusement leur devoir dans les circonstances qui font l'objet de notre débat. Sans doute, en cela comme en toute chose, il faut faire un choix judicieux ; la chose est très importante, mais on peut y arriver facilement.

Je dois ajouter, pour mieux rendre ma pensée, qu'il y a autre chose à faire, en équité, et aussi pour assurer la meilleure administration des affaires, c'est que le médecin visiteur qui se dévoue pour le bien commun des sociétaires, a droit à certains égards et ne doit pas servir de tête de turc. Il n'est que juste qu'il soit efficacement appuyé par le cercle, lorsqu'il remplit honorablement son devoir et qu'il prévient les abus dont la société est menacée. Je déteste les exagérations et je n'ai aucun doute que les membres qui cherchent sciemment avec des intentions malicieuses, à tromper leur société pour en recevoir des avantages pécuniaires sont l'exception. Je sais aussi qu'il est d'autres sociétaires réputés honnêtes gens qui sont exposés à réclamer plus qu'il ne leur est dû, parce qu'ils ne se rendent pas bien compte de

l'étendue de leur droit, et qu'ils croient qu'il est bien permis — on ne comprend pas toujours leur raisonnement — de prolonger de quelques jours leur convalescence. Ces différents cas demandent à être traités avec délicatesse et le médecin doit faire preuve de beaucoup de discrétion et de courtoisie en même temps que de fermeté de caractère. Mais est-il raisonnable que les officiers et les membres intéressés ferment les yeux, qu'ils laissent le médecin seul, sans appui, tout comme si cela ne les regardait pas. Le médecin a droit à leur loyal concours. Si tout le monde se donne la main pour s'abstenir, fuir la responsabilité, de crainte de déplaire qui à un parent, qui à un ami, qui à un client ou un chaland, on peut certainement créer une situation difficile au médecin. Quelqu'un dira : le médecin doit remplir son devoir envers et contre tous. C'est vrai, c'est d'autant plus vrai, qu'il est instruit et doit connaître mieux que tout autre qu'il y est tenu. Mais les officiers et les membres au profit desquels il se dévoue ne sont-ils pas tenus eux aussi de prendre leur part de responsabilité et de l'aider ? Ne serait-il pas de leur devoir, par exemple, dans certaines circonstances, de déléguer l'un d'entre eux auprès du sociétaire de bonne foi qui se trompe sur l'étendue de ses droits pour lui donner amicalement et discrètement les renseignements dont il a besoin, — facilitant ainsi la tâche du médecin ? Est-ce que celui-ci ne se sentirait pas plus à l'aise s'il était bien connu que tous les membres et les officiers ont les yeux ouverts sur ce qui se passe et qu'ils ne permettraient pas à un confrère, quel qu'il soit, qui, désireux d'exploiter la caisse, se dirait malade sans raison lorsque la saison du chômage est arrivée ou qui, à l'occasion, éprouverait un désir irrésistible de prendre une vacance au dépens de ses confrères.

Une vigilance de tous les instants et la bonne volonté de tous est nécessaire pour assurer la bonne administration des affaires d'une société. Il faut que tous s'entraident dans l'accomplissement de leurs devoirs. Cela doit être bien compris.

J'estime qu'il est très important de faire l'éducation des membres de nos sociétés de secours mutuels sur ce point, si l'on veut assurer la prospérité et la force de celles-ci. Il faut que les mutualistes comprennent qu'ils doivent avoir à cœur les intérêts de leur société comme celui de leur propre famille. Avons-nous jamais vu un homme sensé pactiser avec les ennemis de sa famille et les aider à la dépouiller ? Le même esprit de solidarité doit exister entre les membres d'une même société et tout le monde doit s'intéresser à assurer la bonne administration de ses affaires. Quand nos confrères auront bien compris que nos sociétés sont des associations de frères, qui mettent leurs épargnes en commun pour se secourir les uns les autres aux jours d'épreuves et d'adversité — dans les cas prévus par les statuts, car on ne pourrait aller au-delà sans rompre l'équilibre financier qui est la sauvegarde de tous — un grand et indispensable progrès aura été réalisé. Les médecins visiteurs rempliront encore un rôle très important, sans doute, mais leur tâche et leur responsabilité seront de beaucoup allégées. — MONGRIN.

N. D. L. R. — Le manque d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro une correspondance du confrère Franconneur.